



# Motion



**Au sujet de la loi de programmation  
pluriannuelle de la recherche  
Adoptée par l'assemblée générale du  
LMBA (Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique)  
UMR 6205 (Unité Mixte de recherche)  
UBO (Université de Bretagne Occidentale)  
UBS (Université de Bretagne Sud)  
et du département de Maths de L'UBO  
Le 14 février 2020**



Suite à la lecture des trois [rapports préparatoires à la LPPR](#) remis à la ministre de l'ESR, l'assemblée générale du laboratoire de mathématiques de Bretagne atlantique (LMBA - UMR 6205) sur ses deux sites de l'université de Brest et de l'université de Bretagne Sud ainsi que du département de mathématiques de l'UBO :

-rappelle qu'elle est opposée à la modulation des services et de manière générale à toute mesure aboutissant à une réduction du temps que chaque EC peut consacrer à la recherche. La création d'emplois fonctionnels de support pouvant être occupés à la fois par des EC et des personnels de support et de soutien en est un autre exemple.

- est opposée à la mise en place de postes types « tenure-track » qui contribuerait à la précarisation, la contractualisation et la mise en concurrence déloyale (par la diversité des statuts, rémunérations, conditions de travail, service d'enseignement ...) des enseignants-chercheurs et donc n'aurait pas l'effet annoncé d'attractivité vers la profession d'EC. Toute la communauté scientifique internationale sait que l'attractivité réelle des universités françaises réside, outre la qualité de l'enseignement et de la recherche, dans les postes permanents de chercheurs (dont les enseignants-chercheurs) qu'elle offre.

- est opposée à la diminution des pensions de retraites ; même un éventuel reversement des économies ainsi réalisées vers un financement de la recherche (dans le cadre de la LPPR par exemple) est inacceptable.

- est opposée à l'instauration d'un régime indemnitaire pour les EC à l'image de celui des BIATSS, c'est-à-dire des primes attachées à certaines fonctions et à la personne et décidées localement - dont on voit tous les effets néfastes en terme d'individualisation des carrières. La seule façon de vraiment revaloriser la rémunération des EC est d'augmenter (et déjà de dégeler) la valeur du point d'indice et non d'augmenter la part du régime indemnitaire dans leur salaire.

- est opposée à la diminution du financement pérenne des laboratoires et l'augmentation de la part des appels à projets. La généralisation de financements de la recherche par projets limite radicalement la liberté de la recherche, donc à terme sa qualité, et risque de marginaliser la recherche fondamentale.

- est attachée aux instances nationales comme le CNU qui mettent en place un processus national de qualification et d'évaluation, indépendante des établissements d'exercice, et qui garantissent une évaluation collégiale par les pairs ; elle affirme sa confiance dans le travail de ses sections CNU 25 et 26.

- est attachée au recrutement d'EC sur des postes permanents, encadrés par des statuts protecteurs (avec la mention explicite d'un service statutaire).

- estime que la promesse de rémunérer 2 SMIC les "nouveaux maîtres de conférences" n'est en pratique qu'une mesure de reclassement et ne constitue nullement une mesure de revalorisation de carrière [contrairement à la déclaration de Madame la ministre Frédérique Vidal].

- s'inquiète du renouvellement du projet de mise en place d'une évaluation périodique des EC, des conséquences que cela aurait sur la recherche et de l'usage qui en serait fait. L'évaluation permanente -que l'on voit envahir de nombreux domaines professionnels- est un handicap pour toute activité créatrice ; au contraire, celle-ci demande sérénité, indépendance, recul, audace, profondeur, et qu'il soit possible de prendre momentanément des risques thématiques. En incitant chaque chercheur, chaque équipe, à privilégier dans sa production scientifique, la quantité plutôt que la qualité, les caprices de la mode plutôt que l'élaboration d'une œuvre originale, la complaisance envers les incitations de pouvoirs locaux plus ou moins éclairés plutôt que l'intérêt de la science ou de la société, une telle politique d'évaluation systématique menace directement le développement de la recherche.

Loin de remédier à la dégradation des métiers de l'enseignement supérieur, pourtant constatée dans ces trois rapports, la mise en application de ces préconisations aggraverait à la fois nos conditions de travail et celles des personnels techniques et administratifs et les conditions d'étude des étudiants. Pire, elles contribuent au découragement des universitaires et détourneront les jeunes talents de ces métiers.